

L'INSTRUMENTALISATION DE LA CONSTITUTION DANS LES RÉGIMES POLITIQUES AFRICAINS

L'évolution récente des systèmes juridiques et politiques africains laisse apparaître des pratiques constitutionnelles tantôt constructives tantôt déviantes. Les pratiques déviantes attestent des multiples usages de la Constitution qui font appel à des qualificatifs peu élogieux de « manipulation », d'« instrumentalisation » ou de « tripotouillage » de la Constitution. La propension à la conservation du pouvoir politique par l'allongement de la durée du mandat présidentiel ou la rééligibilité indéfinie affecte le jeu démocratique et fragilise la Constitution.

Ces pratiques sont d'abord le fait du politique qui, par la révision et par la fraude à la Constitution, utilise la norme fondamentale comme une ressource politique au service de l'ordre dirigeant. Elles révèlent ensuite la part du juge constitutionnel qui, par le biais de l'interprétation de la Constitution d'un côté et par son intervention à l'occasion du coup d'Etat de l'autre côté, apporte sa caution à l'instrumentalisation.

De plus, l'instrumentalisation revêt une dimension internationale dans la mesure où les accords politiques de sortie de crise ainsi que l'attitude de l'Union africaine et des autres organisations d'intégration lors des changements anticonstitutionnels de gouvernement mettent à rude épreuve le caractère fondamental la Constitution.

Enfin, face aux dérives du phénomène de l'instrumentalisation, différents remèdes sont proposés pour non seulement diagnostiquer le mal mais aussi le circonscrire afin d'y apporter des solutions positives. Dès lors, l'émergence d'une conscience constitutionnelle, le mandat unique, la création d'une Cour constitutionnelle internationale, la constitutionnalisation de l'alternance au pouvoir ainsi que la préservation des acquis du patrimoine constitutionnel africain issu des transitions démocratiques demeurent un impératif pour le développement et l'enracinement du constitutionnalisme dans le continent.



El Hadji Omar DIOP est enseignant-chercheur à la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop et Directeur des études de l'Institut des droits de l'homme et de la Paix (IDHP). Il est l'auteur de nombreuses publications, parmi lesquelles *La justice constitutionnelle au Sénégal. Essai sur l'évolution, les enjeux et les réformes d'un contre-pouvoir juridictionnel*, CREDILA-OVIPA (2013), *Administrer la justice, transcender les frontières du droit*, Mélanges en l'honneur de Kéba Mbaye (en collaboration avec Professeur Mamadou Badji), 2018.

El Hadji Omar DIOP

L'INSTRUMENTALISATION DE LA CONSTITUTION DANS LES RÉGIMES POLITIQUES AFRICAINS

CREDILA-OVIPA



Prix : 15 000 F CFA
30 €
Version électronique : 100 € / 130 \$

El Hadji Omar DIOP

L'INSTRUMENTALISATION DE LA CONSTITUTION DANS LES RÉGIMES POLITIQUES AFRICAINS

Préfaces
Professeur Laurent SERMET
Professeur Jacques Mariel NZOUANKEU
Avant-propos
Professeur Mactar KAMARA

The book cover features a collage of African constitutional documents and protest scenes. At the top left is the cover of the 'JOURNAL OFFICIEL de la République du Bénin' (LOI N° 90-32 du 11 Décembre 1990) with a yellow star. Below it is the cover of the 'CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO' with a red and yellow diagonal stripe and a scissors icon. To the right is the cover of the 'CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE GABONAISE' (Loi n° 3/91 du 26 mars 1991) with a hand icon. At the bottom left is the cover of the 'CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DU MALI' (UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI) with a photo of a protest. To its right is the cover of the 'LA CONSTITUTION SENEGALAISE DU 22 JANVIER 2001' with a photo of a protest banner that says 'WADE DA FA DOYE'. On the far right is the cover of the 'REPUBLICUE DE GUINEE Travail-Justice-Solidarité' with the national emblem and the word 'CONSTITUTION' at the bottom.

N° 1

CREDILA-OVIPA